

# LEVI STRAUSS & CO.

## Politique de lutte contre la corruption mondiale pour les tiers

### I. Résumé

Levi Strauss & Co. (« LS&Co. » ou la « Société ») s'engage à opérer de manière éthique, honnête et transparente. Par conséquent, LS&Co. interdit la corruption sous toutes ses formes et attend de ses Tiers qu'ils fassent de même.

Le terme « Tiers » se définit comme les agents, distributeurs, titulaires de licence, fournisseurs, consultants, partenaires de co-entreprise et tous autres tiers agissant pour, au nom de ou en vertu de tout autre contrat avec LS&Co.

Tous les Tiers LS&Co. doivent respecter les exigences énoncées ci-dessous et se conformer à toutes les lois de lutte contre la corruption, y compris le U.S. Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA »), le UK Bribery Act 2010 (« UKBA »), et autres lois de lutte contre la corruption des pays dans lesquels LS&Co. opère (désignées collectivement les « Lois de lutte contre la corruption »). Les Tiers ne conformant pas à ces exigences pourront voir leur contrat résilié et/ou se voir exclus d'une éventuelle prise en considération pour de futurs contrats.

Lors du choix des Tiers, LS&Co. sélectionne exprès des partenaires commerciaux de bonne réputation, qui s'engagent à respecter les normes éthiques et les pratiques professionnelles les plus strictes. LS&Co. agit avec intégrité et pratique une concurrence équitable axée sur la qualité de ses produits, en appliquant une approche « des principes au service des bénéficiaires ». En particulier, la Société ne pratique pas l'échange de paiements inappropriés, de faveurs commerciales ou d'autres biens de valeur afin de se procurer un avantage concurrentiel indu. LS&Co. oblige ses Tiers à respecter les mêmes normes et attend d'eux qu'ils agissent de manière éthique et dans le respect de toutes les exigences légales applicables. La présente politique de lutte contre la corruption mondiale pour les Tiers (« Politique ABAC ») récapitule les attentes mondiales de LS&Co. Les questions relatives à la présente Politique ABAC et les questions de conformité doivent être adressées au service Conformité de LS&Co. par e-mail, à l'adresse [ethicscompliance@levi.com](mailto:ethicscompliance@levi.com).

### II. Interdiction de la corruption

En tant que Tiers LS&Co., vous ne devez pas tolérer, permettre ou pratiquer quelque forme de corruption que ce soit. Cela signifie que vous ne devez pas offrir, payer, promettre, solliciter ou autoriser « tout bien de valeur » (comme défini ci-dessous), directement ou indirectement, à toute personne, qu'elle soit du secteur public ou privé, si vous savez, escomptez ou soupçonnez que cette personne utilisera son poste pour obtenir ou conserver une activité ou garantir autrement un avantage commercial à LS&Co. « *Tout bien de valeur* » a une définition large et inclut des éléments tels que : (1) les pots-de-vin, qu'ils soient matériels (par ex., argent, cadeaux) ou immatériels (par ex., traitement préférentiel, que ce soit objectivement ou subjectivement) ; (2) les repas, voyages et divertissements ; (3) les actions, les parts sociales ou la propriété ; (4) les réductions sur des produits et services qui ne sont pas facilement accessibles au public ; (5) les offres d'emploi ou de stages ; (6) le placement dans des

établissements d'enseignement ; (7) les contributions politiques ; (8) les dons de charité ; (9) l'annulation et la reprise de dette ; et (10) les projets d'affaires.

### **III. Interdiction des paiements de facilitation**

Un paiement de « facilitation » (« graisser la patte ») est un paiement nominal versé à un fonctionnaire afin de faciliter ou de garantir l'exécution d'une action gouvernementale non discrétionnaire de routine que le fonctionnaire est tenu d'exécuter systématiquement. Les paiements de facilitation peuvent par exemple inclure l'obtention d'autorisations, de licences ou d'autres documents officiels établissant l'éligibilité d'une personne ou d'une entité à opérer dans un pays donné ; le traitement accéléré de documents officiels ; ou la programmation de contrôles physiques associés à l'exécution d'une activité ou d'un contrat. LS&Co. interdit strictement les paiements de facilitation, et les Tiers agissant pour ou au nom de LS&Co. s'abstiennent systématiquement d'offrir, de payer, de promettre ou d'autoriser de tels paiements.

### **IV. Restrictions relatives aux contributions politiques et aux dons de charité**

Il est interdit aux Tiers d'offrir, de faire, de promettre ou d'autoriser toute contribution politique et tout don de charité pour ou au nom de LS&Co., ou de toute manière visant à influencer ou affecter autrement l'activité de LS&Co. L'interdiction des contributions politiques s'étend à tout paiement relatif aux administrations municipales, locales, de comté, régionales ou nationales et aux organisations non gouvernementales (ONG).

### **V. Exigences en matière de contrôles internes et de tenue des registres**

LS&Co. s'appuie sur ses livres et ses registres pour son reporting financier, ses déclarations légales et ses décisions professionnelles. Par conséquent, LS&Co. a établi à la fois des contrôles internes et des exigences relatives à la tenue des registres afin de garantir l'impartialité et l'exactitude de ses déclarations financières, de permettre la comptabilité des actifs de la Société et de protéger ces actifs contre la perte.

LS&Co. exige de ses Tiers qu'ils établissent des contrôles comptables internes similaires et qu'ils tiennent, conservent et, sur demande, fournissent rapidement à LS&Co., des registres exacts sur tous les points relatifs à l'activité menée pour ou au nom de LS&Co. De plus, il est attendu des Tiers qu'ils mettent rapidement en œuvre des actions correctives si des inquiétudes sont identifiées.

### **VI. Exigences en matière de due diligence et de suivi**

En vertu de nombreuses Lois de lutte contre la corruption, les sociétés et leurs employés peuvent être tenus responsables des fautes commises par des Tiers. Par conséquent, LS&Co. est vigilant lors de la recherche, la sélection et le suivi de ses Tiers et procède à des enquêtes raisonnables concernant leurs antécédents, leur réputation et leurs aptitudes professionnelles avant tout nouvel engagement. De plus, LS&Co. requiert de ses Tiers qu'ils déclarent et garantissent dans leurs contrats qu'ils se conformeront à toutes les Lois de lutte contre la corruption applicables.

Les Tiers doivent faire preuve d'une prudence similaire lorsqu'ils embauchent des agents ou des représentants pour effectuer un travail pour ou au nom de LS&Co. et les Tiers doivent surveiller ces agents pendant toute la durée de leur emploi. Si les Tiers identifient des signaux d'alerte (facteurs suggérant une faute ou une faute potentielle), lesdits problèmes doivent être documentés, faire l'objet d'une enquête et être traités.

## **VII. Formation, communication et reporting**

LS&Co. requiert de ses Tiers qu'ils établissent des politiques et des procédures afin de garantir la conformité à la présente Politique ABAC et aux Lois de lutte contre la corruption applicables. Les Tiers doivent :

- Communiquer les exigences précisées dans la présente Politique ABAC aux employés et agents des Tiers par le biais de formations, diffusion de politiques et/ou autres formes de messages officiels.
- Garantir la conformité à la présente Politique ABAC de la part à la fois des employés et des agents, et remédier à tout problème susceptible de survenir pendant la durée de leur emploi avec LS&Co.
- Déclarer rapidement les soupçons de violations, allégations et/ou inquiétudes relatives à la présente Politique ABAC et/ou aux Lois de lutte contre la corruption applicables.

## **VIII. Signalement des questions et des inquiétudes**

LS&Co. attend de ses Tiers qu'ils respectent les valeurs et les normes éthiques strictes de la Société, y compris un engagement sans faille en faveur de l'intégrité dans toutes les relations professionnelles. Par conséquent, LS&Co. s'engage à créer un environnement dans lequel ses Tiers se sentent à l'aise s'ils doivent soulever des problèmes et demander de l'aide. Si vous avez connaissance ou soupçonnez des violations de la présente Politique ABAC, des Lois de lutte contre la corruption ou de toutes autres lois, réglementations ou exigences applicables, signalez immédiatement vos inquiétudes au service Conformité mondiale de LS&Co. Signaler les problèmes nous aide à opérer de manière responsable et éthique.

Pour des informations générales sur la conformité à la présente Politique ABAC, à la *Politique de lutte contre la corruption mondiale de LS&Co.*, ou à toute autre exigence de LS&Co., consultez le service Conformité mondiale de LS&Co. ou le représentant local du service juridique de LS&Co.

### Ligne de signalement Levi Strauss & Co.

Les Tiers peuvent signaler leurs inquiétudes par e-mail à [ethicscompliance@levi.com](mailto:ethicscompliance@levi.com), auprès de la [ligne de signalement LS&Co.](#) mondiale accessible sur notre site Internet [www.levistrauss.com](http://www.levistrauss.com), ou encore par téléphone au 1-800-405-8953.